



Assemblée générale

Distr. limitée
14 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Sixième Commission

Point 173 de l'ordre du jour

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée
générale à la Confédération syndicale internationale**

**Allemagne, Danemark, Espagne, France, Luxembourg, Suède et Turquie :
projet de résolution**

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et
la Confédération syndicale internationale,

1. *Décide* d'inviter la Confédération syndicale internationale à participer à
ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour
appliquer la présente résolution.

